



## **PRISE DE POSITION DE LA FHL CONCERNANT LE PROJET DE LOI N° 7836 et plus particulièrement son article 3**

Soucieux d'offrir à nos patients une prise en charge de qualité ainsi qu'un environnement de travail sûr au personnel médico-soignant et hospitalier - tenant compte des impératifs rendus nécessaires par la Pandémie COVID-19 - la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL), ensemble avec ses établissements membres, salue que le législateur se propose de fixer un cadre légal à cet effet, notamment par la mise en place d'un système de tests autodiagnostiques obligatoires pour les professionnels hospitaliers, les prestataires de services externes et pour les visiteurs (sauf preuve d'une vaccination ou d'un rétablissement).

Cette démarche législative nous conforte dans notre approche de qualité, de minimisation des risques et de bonnes pratiques déjà en place dans nos établissements hospitaliers.

Bertrange, le 9 juin 2021